

Providence avait favorisé son foyer. Il habitait avec son fils aîné qui avait montré, dans les fonctions d'avocat général à la Cour de Bordeaux, un talent digne de se faire entendre par son père. Son caractère n'était pas moins digne de lui ; il se retira avec lui dans le sein du barreau, et leurs cabinets d'avocat s'ouvrirent à la fois l'un à côté de l'autre. Ce fils, également recommandable par sa piété et par son savoir, ne lui survécut que peu d'années. Il laissa lui-même un jeune fils héritier de ses sentiments, et une fille mariée à un magistrat dont la famille se rattache aux souvenirs du Parlement de Guyenne, et qui se montre fidèle à sa glorieuse adoption, comme au nom de ses aïeux.

Son autre fils, Adrien Ravez, bien qu'habitait souvent la campagne, avait cependant voulu rester inscrit au barreau, et il suffit de le connaître et même de lire ses lettres pour juger à quel point il lui eût été facile de s'y créer une place honorable. Il visitait fréquemment son père, et sa présence venait compléter les joies de la maison paternelle.

C'est au milieu de ces jouissances intérieures que s'épanouissait la verte vieillesse de Ravez. Elle puisait aussi de nouvelles forces dans des consolations plus hautes. Celui qui, à l'âge de vingt et un ans, défendit, au pied de la colline de Fourvières, la liberté des prêtres lyonnais, n'avait jamais oublié la foi de ses pères : mais elle sembla recevoir une impulsion plus vive de ces dernières années où l'âme se fortifie par la pensée du suprême avenir.

Il se plaisait à dire après avoir quitté toutes les présidences politiques et judiciaires : « Il en est une dont les révolutions ne me dépouilleront pas. » C'était la présidence du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Paul, qu'il exerça près de cinquante ans.